



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

RAID MULTISPORTS

Membres de la Commission mixte nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :

- Frédéric BOST

Délégué technique UNSS

- Fabrice LHOUMEAU SR UNSS Corse
- Franck Tack SD UNSS Amiens

Membres FFTRI

- Claire GROSSEUVRE Conseillère Technique National
- Lou GARCIN Membre Fédéral FFTRI

Membres UNSS

- Cédric CHASLOT-DENIZE Enseignant EPS / GEC
- Julien RANNOU Enseignant EPS
- Théau Le Loch Enseignant EPS Référent Sport Partagé

Groupe Technique

- Axel RIQUEBOURG DSRA en charge de la Haute- Corse
- Coralie Jourde Enseignant d'EPS Référente Jeunes Officiels
- Eric Fron Ortin Enseignant d'EPS / GEC

Sommaire de la Fiche Sport

Dispositions générales à toutes les activités	3
Dispositions particulières	3
Raid Multisports Excellence	3
Championnat de France de Raid Multisports Equipes Etablissements	4
Championnat de France de Raid Multisports Equipes Excellence	5
Championnat de France de Raid Multisports Sport Partagé.....	6
Quotas Collèges – Lycées	7
Quotas Collèges	8
Quotas Lycée.....	9
Jeunes Officiels	10
Sport Partagé.....	11
Règlements Raid Multisports UNSS.....	13
Annexe 1	16
Repère 1	16
Annexe 2	17
Annexe 3	19

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer à la [Fiche Sport « Dispositions Générales »](#) mise en ligne sur OPUSS.

Dispositions particulières Raid Multisports Excellence

Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer.

Lien vers [RAID-MULTISPORTS : Documents CMN 2023-2024](#)

Championnat de France de Raid Multisports Equipes Etablissements

	Collège	Lycée
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum Benjamin 3 (2011), Minimes (2010,2009), Cadet (2008) - 1 C Maximum - Parité obligatoire	4 compétiteurs maximum Minimes 2 (2009), Cadet (2008, 2007), Junior (2006, 2005), Sénior (2004) - 1 Sénior Maximum - Mixité obligatoire
JEUNE JUGE	En collège, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.	En lycée, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.
	Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë- Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Pas de Jeune Arbitre du Pool Local	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
REGLEMENT	Règlement Raid Multisports UNSS page 13	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPETITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique Le champion d'académie toutes catégories (Excellence / Etablissement) est qualifié directement. Quotas de qualification, voir page 7 et 8.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	à partir de 60 équipes (nombre englobant les équipes Etablissements, Excellences et Sport Partagé)	à partir de 60 équipes (nombre englobant les équipes Etablissements, Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

Championnat de France de Raid Multisports Equipes Excellence

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement. Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

	Collège	Lycée
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum Benjamins 3 (2011) ; Minimes (2010,2009), Cadet (2008) - 1 C Maximum - Parité obligatoire	4 compétiteurs maximum Minimes 2 (2009), Cadet (2008, 2007), Junior (2006, 2005), Sénior1 (2004) - 1 Sénior 1 Maximum - Parité obligatoire
JEUNE JUGE	En collège, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.	En lycée, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.
	Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë- Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Pas de Jeune Arbitre du Pool Local	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
REGLEMENT	Règlement Raid Multisports UNSS page 13	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPETITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique Le champion d'académie toutes catégories (Excellence / Etablissement) est qualifié directement. Quotas de qualification, voir page 7 et 8.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	à partir de 60 équipes (nombre englobant les équipes Etablissements, Excellences et Sport Partagé)	à partir de 60 équipes (nombre englobant les équipes Etablissements, Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

Championnat de France de Raid Multisports Sport Partagé

	Collège	Lycée
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum B3, M, C 1 élève en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) 1 Cadet valide maximum - Mixité obligatoire	4 compétiteurs maximum M2, C, J, S1 1 élève en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) 1 Sénior valide maximum - Mixité obligatoire
JEUNE JUGE	En collège, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.	En lycée, 1 seul(e) jeune arbitre par académie, établissement, excellence et Sport Partagé confondu.
	Certifié académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports, VTT, Course d'Orientation, Canoë- Kayak ...) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur Pas de Jeune Arbitre du Pool Local	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
REGLEMENT	Règlement Raid Multisports UNSS page 13 Sport Partagé page 11	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPETITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique. L'AS doit avoir concouru au niveau académique. Après étude du niveau des AS et dans la limite des quotas Sport Partagé selon le format des championnats de France Collège	
NOMBRE D'ÉQUIPES	De 6 à 8 équipes maximum	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges <i>Sport Partagé</i>	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées <i>Sport Partagé</i>

Quotas Collèges – Lycées

En cette fin de règlement fédéral 2020-2024, au regard de l'évolution de l'activité Raid-Multisports au sein de l'UNSS, suite à une enquête menée au sein d'Associations Sportives, il est mis en place, en cette année 2023-2024, un nouveau système de qualification au championnat de France sous forme de quotas.

Cette expérimentation permettra de nourrir les réflexions sur les modalités de qualification en Raid-Multiports dans le cadre du nouveau règlement fédéral 2024-2028.

Le champion d'académie toutes catégories est qualifié directement.

Des académies ont des quotas supplémentaires. Ces quotas sont redéfinis chaque année selon les résultats des académies au niveau national, le nombre de participants au niveau académique, le nombre d'Associations Sportives ainsi que rencontres Raid Multisports organisées au sein de l'académie.

Repêchages :

- Selon le format du championnat de France, un nombre d'Association Sportive en repêchage est déterminé.
- **Les équipes Sport Partagé au sein du championnat de France Collège seront prioritaires grâce à des quotas allant de 6 équipes à 8 équipes maximum** selon le format de ce Championnat de France après vérification de la CMN du niveau minimum exigible pour participer. (se mettre en relation avec les Délégués Technique et Théau Le Loch, référent Sport Partagé).
- **Les places disponibles en repêchage seront attribuées selon les critères suivants :**
 - 1- Le format du championnat d'académie (durée d'effort en respect du règlement Raid Multisports UNSS et des RTS / enchaînement d'épreuves).**
 - Se référer page 13 : « Durée de l'épreuve niveau académique »
 - Lien vers [RAID-MULTISPORTS : Documents CMN 2023-2024](#)
 - 2- Le nombre d'équipes classées**
 - 3- Le chrono et la place de l'équipe demandant la qualification en repêchage**
- Si une académie à une Association Sportive Excellence championne et qualifiée directement, la priorité dans les demandes de repêchage dans cette académie sera donnée à l'Association Sportive Etablissement la mieux classée.
- Les académies ayant des quotas supplémentaires ne seront pas prioritaires pour les repêchages, Sport Partagé compris.

Quotas Collèges

Le champion d'académie toutes catégories est qualifié directement.

Académies	1 ^{er} Académie	Quotas supplémentaires	Total quotas
Aix-Marseille	1	2	3
Amiens	1		1
Besançon	1		1
Bordeaux	1	2	3
Caen	1		1
Clermont-Ferrand	1		1
Corse	1		1
Créteil	1		1
Dijon	1		1
Grenoble	1	3	4
Lille	1		1
Limoges	1		1
Lyon	1	2	3
Montpellier	1		1
Nancy-Metz	1	2	3
Nantes	1	2	3
Nice	1		1
Orléans-Tours	1		1
Paris	1		1
Poitiers	1		1
Reims	1		1
Rennes	1		1
Rouen	1		1
Strasbourg	1		1
Toulouse	1		1
Versailles	1		1
Guadeloupe	Repêchage		
Guyane	Repêchage		
Martinique	Repêchage		
La Reunion	1	3	4
Mayotte	1		1
	28	16	44

Format du championnat de France	60 AS	62 AS	64 AS
Place réservée au Sport Partagé	6	7	8
Repêchages possibles	10	11	12

Quotas Lycée

Le champion d'académie toutes catégories est qualifié directement.

Académies	1 ^{er} Académie	Quotas supplémentaire	Total quotas
Aix-Marseille	1		1
Amiens	1		1
Besançon	1	2	3
Bordeaux	1	2	3
Caen	1		1
Clermont-Ferrand	1		1
Corse	1		1
Créteil	1		1
Dijon	1	2	3
Grenoble	1	2	3
Lille	1		1
Limoges	1		1
Lyon	1	1	2
Montpellier	1		1
Nancy-Metz	1		1
Nantes	1		1
Nice	1		1
Orléans-Tours	1		1
Paris	1		1
Poitiers	1		1
Reims	1		1
Rennes	1		1
Rouen	1		1
Strasbourg	1		1
Toulouse	1	3	4
Versailles	1		1
Guadeloupe	Repêchage		
Guyane	Repêchage		
Martinique	Repêchage		
La Reunion	1		1
Mayotte	1		1
	28	12	40

Format du championnat de France	60 AS	62 AS	64 AS
Repêchages possibles	20	22	24

Jeunes Officiels

Les livrets « Jeunes coach » et « Jeune Juge – Jeune Arbitre » sont régulièrement travaillés par les membres de la CMN.

Ils sont accessibles à visibilité publique, sur la plateforme OPUSS.

- Lien vers [RAID-MULTISPORTS : Documents CMN 2023-2024](#)

Création de questionnaires à destination des élèves :

Sur la plateforme OPUSS, les élèves ont la possibilité de s'exercer sur des questionnaires de niveau départemental au niveau national.

Cet espace est partagé et alimenté par des enseignants d'EPS référents Raid Multisports autorisés à y accéder. Cette autorisation de créer des questionnaires est attribuées par les directeurs UNSS selon le niveau.

Niveau du questionnaire	Professeur d'EPS Référent	Niveau d'autorisation OPUSS
Départemental	Du départemental	Service UNSS départemental
Académique	De l'académie	Service UNSS Régional
National	Membre CMN / Groupe Technique National	Direction Nationale UNSS

Sport Partagé

En préambule, il est rappelé que les équipes de Sport Partagé devront concourir sur le tracé du Championnat de France Collège proposé par l'organisateur. Aucune modification de parcours ne sera effectuée pour ces équipes.

Aussi, la CMN sera en contact en amont des Championnats de France avec les Associations Sportives demandant la qualification au championnat de France afin de statuer sur leur capacité à réaliser le parcours et avoir le droit d'y participer. (se mettre en relation avec les Délégués Technique Raid-Multisports et Théau Le Loch, référent Sport Partagé).

Les Associations Sportives qualifiées devront établir une stratégie de progression en fonction des sections et les shunts proposés par l'organisation.

Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport. <http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>, la CMN propose les éléments suivants pour la compensation des équipes de Sport Partagé.

- Élèves pratiquant en fauteuil : sans objet (l'accès en fauteuil ou en « joëlette » du jeune sur certaines sections d'un raid serait potentiellement préjudiciable à son intégrité physique)
- Élèves présentant des troubles cognitifs : présence d'un adulte accompagnant l'équipe sur toutes ou parties des sections (notamment les sections présentant de l'orientation). Pas de compensation.
- Élèves présentant des troubles sensoriels (vue, audition) : autorisation d'utiliser tous les outils (tractage, tandem en VTT, outils de communication dans l'équipe dans la limite que ceux-ci ne présentent pas un danger pour le jeune ou un membre de son équipe). Pas de compensation.
- Élèves présentant des troubles du haut du corps : possibilité d'utiliser tous les outils développés et utilisés lors des qualifications (tandems en vtt, pagaies personnelles spécifiques, adaptations ergonomiques de matériels, tractage...dans la limite que ceux-ci ne présentent pas un danger pour le jeune ou un membre de son équipe)
- Le passage des 4 tests proposés dans la Fiche Sport « Dispositions Générales » ne semble pas justifiée en Raid Multisports en nature compensations différentes pour le classement des équipes en sport partagé.
- Élèves présentant des troubles du bas du corps du jeune debout : passage des 10 tests proposés dans la Fiche Sport « Dispositions Générales ».
- Classement D4 : pas de compensation
- Classement D3 :
 - Section VTT pas de bonus,
 - Section Trail : bonus de temps (5% du temps de la meilleure équipe sport

partagé sur la section exemple : la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 3' sur cette section à retirer de son temps)

- Section CO à pied bonus de 5% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) a raison de 10% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.
- Tractage autorisé suivant les mêmes conditions que les valides.

- Classement D2 :

- Section VTT bonus de temps (5% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section) ou tandem (pas de bonus)
- Section Trail : bonus de temps (10% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section exemple: la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 6' sur cette section à retirer de son temps)
- Section CO à pied bonus de 10% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) a raison de 20% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.
- Tractage interdit : les difficultés motrices relevées lors des tests montrent un danger de chute.

- Classement D1 :

- Section VTT bonus de temps sur tandem (5% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section)
- Section Trail : bonus de temps (20% du temps de la meilleure équipe sport partagé sur la section exemple
- : la meilleure équipe réalise une heure sur un Trail, l'équipe avec un D3 aura un bonus de 12' sur cette section à retirer de son temps)
- Section CO à pied bonus de 10% du temps sur une course en ligne, bonus (ou absence de pénalité) a raison de 30% des postes trouvés par la meilleure équipe sport partagé.
- Tractage interdit : les difficultés motrices relevées lors des tests montrent un danger de chute.

Dans tous les cas, l'équipe avec des jeunes présentant des troubles du bas du corps doit adapter sa stratégie de course, comme toutes les autres équipes, afin de gérer sa vitesse de progression et respecter les limites horaires définies par l'organisateur dans une logique de sécurité des concurrents.

Elle est soumise, le cas échéant, aux mêmes pénalités que les autres équipes

Règlements Raid- Multisports UNSS

Les documents « Cahier des Charges Raid Multisports » et « Règlements UNSS Raid Multisports » sont régulièrement travaillés par les membres de la CMN.

Ils sont accessibles à visibilité publique, sur la plateforme OPUSS.

- Lien vers [RAID-MULTISPORTS : Documents CMN 2023-2024](#)

Format des compétitions académiques qualificatives :

Quelles que soient les activités, le format et les règlements retenus, les choix de l'organisation doivent être soutenus par les valeurs :

- d'esprit d'entraide ;
- de goût de l'effort ;
- de respect de la nature.

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents :

- technique ;
- tactique ;
- ludique ;
- physique.

Site

- Le site doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir dans des conditions favorables (prévoir un accueil au sec en cas d'intempéries majeures) et sanitaires adéquates ;
- Limiter les déplacements en véhicules dans la mesure du possible.

Durée de l'épreuve niveau académique

- Collèges : de 3h minimum à 5h maximum ;
- Lycées : de 4h minimum à 7h maximum.

Ces contraintes de durées impliquent des modalités d'organisations spécifiques (portes horaires, ...). L'enjeu est d'avoir des épreuves académiques qui préparent réellement aux championnats de France.

Rappel : en cas de dépassement de la durée maximale, une demande de dérogation devra être transmise à la ligue de FFTRI et analysée par la direction technique nationale.

L'organisateur devra mettre en place des portes horaires pour rentrer dans le cadre initialement proposé, afin de pouvoir récupérer l'ensemble des participants dans un temps donné. Aucune porte horaire tactique ne viendra arbitrer la course, ceci dans le but de minimiser le facteur chance

Intérêts particulier : Favoriser un départ en masse sur le raid pour que tout le monde puisse se confronter au moins une fois dans la compétition.

Les activités

- Le raid multisports est un enchaînement de sports ou d'ateliers de nature non motorisés au libre choix des organisateurs dont les principaux doivent demeurer les parcours en course d'orientation, le trail, le canoë- kayak et disciplines associées et le VTT ;
- L'UNSS souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail (ou la course d'orientation) et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles.

Activités d'orientation

- Il est recommandé de proposer moins de la moitié du temps total de la course en situation de progression autonome (non balisée) ;
- En course d'orientation, au niveau académique, l'organisateur veillera à ne pas dépasser le niveau jaune ;
- Les balises fantômes sont prohibées sauf, si nécessité de sécurité ou de gestion de course, et dans ce cas, avec des moyens humains au poste.

Les épreuves de navigation

L'organisateur devra fournir des embarcations similaires afin de permettre une équité entre toutes les équipes.

Autres activités

- Les sports ou activités de nature régionales non motorisés peuvent être exploités sans avoir une incidence forte sur le classement général ;
- Ateliers d'adresse (type tir, etc.) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement). La difficulté technique sera alors modérée ;
- Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf, etc...) feront l'objet d'une validation spécifique de la CMN UNSS ;
- À défaut d'un accord entre l'organisateur et la CMN UNSS, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement et seront placées en fin de journée ou en fin de Raid ;
- Les activités dites « culturelles » sont proscrites sur le championnat de France et académique (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental...)

Balisateur et Traçage

- Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller) ;

- Si l'organisateur propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit, il devra s'assurer de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit.

Classement

- Les classements seront effectués au temps uniquement ;
- Les classements et résultats affichés sont provisoires. Toutes réclamations devront être déposées auprès de l'organisation après l'affichage dans un délai de 30 minutes ;
- Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.

Règlement

- Il est obligatoire de rédiger un règlement général de l'épreuve ;
- À cet effet, l'organisateur devra s'appuyer et respecter les règles techniques de sécurité éditées par la FFTRI. (cf RTS en cours de validité).
- Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique. Sa décision est souveraine ;
- Le règlement général de l'épreuve précisera les dispositions spécifiques de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid ;
- Un 1^{er} contrôle de conformité obligatoire doit être organisé à l'accueil des équipes ;
- Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ en cas de non-conformité.

Annexe 1

Associations Sportives classées **dans les 5 premières en 2022 et 2023** aux Championnats de France par **Équipe d'Établissement en AQUATHLON/TRIATHLON ET/OU DUATHLON/RUN & BIKE** (repère 1) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Associations Sportives classées **dans les 5 premières en Collège et dans les 10 premières en lycée en 2022 et 2023** aux Championnats de France par **Équipe d'Établissement en Raid Multisports** (repère 2) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Repère 1

Collèges

HECTOR MALO	LE MESNIL-MSNARD	ROUEN
EUGENE DUBOIS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	LYON

Lycées

SIMONE VEIL	LIFFRE	RENNES
ANTOINE BOURDELLE	MONTAUBAN	TOULOUSE
PIERRE CORNEILLE	ROUEN	ROUEN
LEONARD DE VINCI	MONISTROL SUR LOIRE	CLERMONT FERRAND
STEPHAN LIEGARD	BROCHON	DIJON
CHAMPOLLION	GRENOBLE	GRENOBLE

Repère 2

Collèges

LES SAULES	EYBENS	GRENOBLE
VARENS	PASSY	GRENOBLE

Lycées

STEPHEN LIEGEARD	BROCHON	DIJON
CHAMPOLLION	GRENOBLE	GRENOBLE
GUILLAUME LE CONQUERANT	FALAISE	CAEN
REINACH	LA MOTTE-SERVOLEX	GRENOBLE
ALCIDE DUSOLIER	NONTRON	BORDEAUX
JULES HAAG	BESANÇON	BESANÇON
BLAISE PASCAL	ORSAY	VERSAILLES
AUGUSTE RENOIR	LIMOGES	LIMOGES

Annexe 2

Associations Sportives étant classées **dans les 5 premières en 2023** des Championnats de France **Excellence en AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE** (repère 1) **non autorisées** à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par **Équipes d'Établissement**

Associations Sportives étant classées **dans les 5 premières en Collège et les 10 premières en Lycée en 2023** des Championnats de France **Excellence en Raid Multisports** (repère 2) **non autorisées** à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par **Équipes d'Établissement**

Repère 1

Collèges

JEAN LURCA	BRIVES LA GALLARDE	LIMOGES
VICTOR HUGO	ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES
LOUIS BLERIoT	SANGATTE	LILLE
HENRI MECK	MOLSHEIM	STRASBOUG
CLOS SAINT VINCENT	NOISY LE GRAND	CRETEIL
GEORGES CHARPAK	BRINDAS	LYON

Lycées

MARIE CURIE	VERSAILLES	VERSAILLES
SOPHIE BERTHELOT	CALAIS	LILLE
CAMILLE SEE	PARIS	PARIS
JACQUES DUHAMEL	BESANCON	BESANCON
GEORGES CABANIS	BRIVES LA GALLARDE	LIMOGES
HENRI DARRAS	LIEVIN	LILLE
LA HAIE GRISELLE	GERARDMER	NANCY METZ

Repère 2

Collèges		
ALEXANDER FLEMING	SASSENAGE	GRENOBLE
ANNE FRANK	MORIERES-LES-AVIGNON	AIX MARSEILLE
LOUISE DE SAVOIE	PONT-D'AIN	LYON
EMILE HUGOT	SAINT-DENIS	LA REUNION
HAUTE BRUCHE	SCHIRMECK	STRASBOURG

Lycées		
ARBEZ-CARME	BELLIGNAT	LYON
DESIRE NISARD	CHATILLON-SUR-SEINE	DIJON
ALEXANDRE RIBOT	SAINT-OMER	LILLE
CITE MAZAMET- LYCEE MARECHAL SOULT	MAZAMET	TOULOUSE
VICTOR HUGO	BESANÇON	BESANÇON
MIREILLE GRENET	COMPIEGNE	AMIENS
JEAN VIGO	MILLAU	TOULOUSE
CAMILLE SEE	COLMAR	STRASBOURG
FLORA TRISTAN	NOISY-LE-GRAND	CRETEIL
JOSEPH-MARIE CARRIAT	BOURG-EN-BRESSE	LYON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

